



Annulation de transcription de mariage

Par **malek**, le **28/10/2009** à **22:31**

Bonjour,

J'ai un problème et je ne sais pas comment le résoudre, je vous explique je me suis marié en algérie en aout, a mon retour en france j'ai envoyé le dossier de transcription de mariage a nantes. Et depuis ma "femme" a totalement changé en mal et j'ai décidé de demander a nantes le renvoi de mon dossier.

Je viens de recevoir un courrier me disant que la transcription etait "obligatoire", et qu'il fallait divorcer et leur fournir plusieurs documents la plupart d'algerie. Ils m'ont également dit que je pouvais prendre contact avec un avocat.

Moi j'aimerais que ce mariage n'apparaissent pas sur mon extrait de naissance, et qu'il ne soit pas retranscrit. Que puis je faire, je suis vraiment perdu, aidez moi je vous en supplie car le temps presse. Mon numéro est le x M x.

merci d'avance

Par **jeetendra**, le **29/10/2009** à **09:03**

Bonjour, le plus simple c'est d'engager une procédure de divorce, un avocat est obligatoire, annuler la transcription de votre acte de mariage pour le motif que vous invoquez ne marchera pas auprès de Nantes, courage à vous, cordialement.

Par **malek**, le **29/10/2009** à **10:54**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, j'aimerais savoir quels motifs sont recevables afin de faire annuler la transcription s'il vous plaît. Merci d'avance à vous

cordialement